

CommUnité la Patrie

La charte de la commUnité

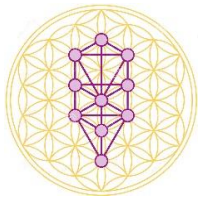
Page 1 sur 9 / 01-04-22

La charte de la CommUnité La Patrie

- Édition du 30-03-22 – en cours de révision légale

Table des matières

LA MISSION.....	3
LES FONDEMENTS	3
L’Humain	3
Permaculture Humaine	3
Environnement.....	3
Économie.....	4
LE PROJET ET LES PARTENAIRES	4
Quels sont les membres du projet ?.....	4
1 - Les membres fondateurs :.....	4
2 - Le C.A. provisoire et le C.A. officiel :	4
3 - Les membres propriétaires :.....	4
4 – Le membre ami :.....	5
Les partenaires du projet :	5
L’Atelier Communautaire (AC) :.....	5
Excavation Prévost (EP)	5
LES CONDITIONS D’ÉLIGIBILITÉ.....	5
LES VALEURS COMMUNAUTAIRES	6
LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES	6
L’AUTONOMIE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE	6
LA LIBERTÉ DE CROYANCE SPIRITUELLE.....	6
L’ÉCOLOGIE	7
LA COMMUNICATION.....	7
LA CONVIVIALITÉ	7

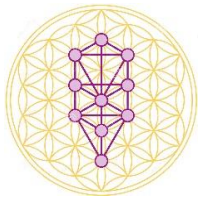


CommUnité la Patrie

La charte de la commUnité

Page 2 sur 9 / 01-04-22

LE PACIFISME.....	7
LA SOLIDARITÉ.....	7
L'ÉDUCATION.....	7
L'ÉVOLUTION.....	7
PRISE DE DÉCISION.....	7
LES RELATIONS HUMAINES DANS LA COMMUNITÉ.....	8
- Définition des cercles humains :.....	8
- Le mode de prise de décisions :.....	8
LES RÈGLEMENTS DE BASE DE LA COMMUNITÉ.....	9
- Définition du principe de la vie en commUnité :.....	9
- Règlements généraux :.....	9



LA MISSION

La mission de la CommUnité La Patrie se définit par la création d'une communauté de proximité incluant des membres propriétaires (MP) et des membres amis (MA) dans la municipalité de la Patrie, située au cœur de la MRC du Haut St-François.

Les individus qui composent cette communauté souhaitent expérimenter la création, la participation ainsi que l'utilisation de ressources variées afin de constituer un voisinage (membres propriétaires MP) et une collectivité (membres propriétaires MP et membres amis MA) axés sur la complicité, l'entraide, la bienveillance, le partage, la solidarité, le respect et la création de l'abondance par l'optimisation des ressources naturelles.

Le principe de base de la CommUnité La Patrie consiste à mettre en commun, pour les MP, le potentiel humain en combinant un projet de propriété privée avec un projet de copropriété collective, tous deux à un prix abordables, grâce à des partenaires en matière d'habitation/propriété. La copropriété collective servant de lieu communautaire appartenant à l'ensemble des MP est ainsi financée et administrée par les MP l'ensemble de ses membres propriétaires (MP).

LES FONDEMENTS

L'Humain

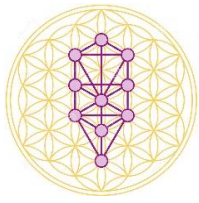
Il possède le pouvoir d'orienter son être et de créer ses conditions de vie idéales. Il est fondamentalement bienveillant et solidaire. Son pouvoir se multiplie lorsqu'il s'unit à d'autres humains dans le dessin d'accomplir un but commun. Toutes les générations, de l'enfance, à l'adulte, à la personne âgée, contribuent au bien-être de l'ensemble des générations dans le respect des besoins et des capacités de l'humain selon son stade d'évolution.

Permaculture Humaine

Les humains possèdent un pouvoir créatif puissant. Lorsqu'ils s'allient à la terre, ce pouvoir devient illimité. La permaculture humaine permet des créations qui s'appuient sur le pouvoir, les capacités, les connaissances, les dons et les talents de tous et de toutes dans un esprit de mise en valeur de ces éléments dans un processus de création collective en harmonie avec l'environnement.

Environnement

Les humains possèdent la capacité de se créer un milieu de vie d'abondance qui respecte la nature et le vivant tout en répondant à leurs divers besoins (matériaux, alimentation, abris et autres).



Économie

Les humains ont la capacité de développer une économie communautaire axée sur le développement local ainsi que sur le développement commercial à petite échelle.

L'économie circulaire et directe permet à une communauté et à sa localité de s'enrichir mutuellement tout en favorisant le développement d'un système d'appui et d'entraide sans intermédiaire

La CommUnité favorise ce type d'échange basé sur la création de l'abondance entre et pour ceux et celles qui échangent.

LE PROJET ET LES PARTENAIRES

Le projet de la CommUnité consiste à créer une structure de base sur laquelle les membres (MP et MA) puissent s'appuyer les uns sur les autres pour créer un environnement idéal dans lequel ils veulent vivre et évoluer.

D'abord, par la création d'une collectivité (MP et MA) axée sur les échanges humains harmonieux.

Ensuite, pour les MP, par l'accès à un projet d'habitation abordable comprenant deux volets :

- 1) La fabrication d'un habitat privé;
- 2) La création/fabrication de lieux communautaires financés et gérés par les MP, dont ils sont copropriétaires.

Quels sont les membres du projet ?

1 - Les membres fondateurs :

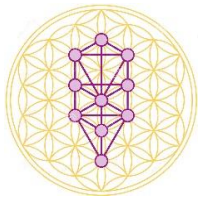
Ce sont les membres qui ont fondés le projet. Ils sont les gardiens de la vision et de la mission du projet.

2 - Le C.A. provisoire et le C.A. officiel :

Le comité administratif, comme son nom l'indique, est un groupe de personne qui s'occupe de l'administration et de la gestion du projet. Le C.A. provisoire est constitué des membres fondateurs du projet avec d'autres personnes qui choisissent de s'impliquer, jusqu'à l'élection ou la nomination du C.A. officiel par les membres du projet.

3 - Les membres propriétaires :

C'est un membre qui fait partie du projet en possédant son terrain ainsi que les éléments de la copropriété collective.



CommUnité la Patrie

La charte de la commUnité

Page 5 sur 9 / 01-04-22

En d'autres termes, les volets propriétés et copropriétés collectives du projet de la CommUnité La Patrie sont donc réservés aux MP sous la formule suivante :

Chaque MP possède = son terrain privé + son habitat privé + les éléments de la copropriété collective.

Ces éléments constituent une part de copropriété dont les membres sont légalement propriétaires, gestionnaires et administrateurs.

4 – Le membre ami :

C'est un membre souhaite passer du temps et s'impliquer dans la comUnité avant d'en faire partie.

Les MA quant à eux, peuvent avoir accès aux bâtiments communautaires ainsi qu'aux activités de la commUnité après approbation des MP.

Les volets propriétés et copropriétés des MP sont inter reliés et sont possibles grâce à une relation d'affaire entre la CommUnité La Patrie et ses partenaires.

Les partenaires du projet :

L'Atelier Communautaire (AC) : Fournisseur d'un Atelier Communautaire et d'un programme d'assistance d'auto-construction.

L'AC permet aux MP de réaliser leur projet de propriété individuelle en accédant à un habitat sain, biosourcé et abordable par l'auto construction assistée.

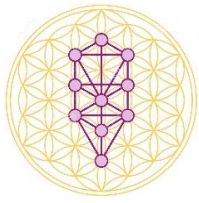
Excavation Prévost (EP)

EP permet l'accès aux propriétés et copropriétés communautaires par l'entretien des chemins et peut fournir les services d'excavation pour l'ensemble des terrains.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Toute personne désirant faire partie de la CommUnité, doit s'engager à suivre les actions suivantes :

- Répondre au questionnaire de la CommUnité;
- Participer à une rencontre de groupe explicative;
- Passer une entrevue de sélection;



- Participer à quelques activités de familiarisation au sein de la CommUnité.

POUR LA PERSONNE INTÉRESSÉE à rejoindre la CommUnité, ces actions lui permettent de faire un choix éclairé avant de s'engager dans la CommUnité. Cela requiert de sa part de faire une démarche humaine de partage et d'entraide et une volonté qui vient du cœur.

POUR LE GROUPE DE SÉLECTION de la CommUnité, cela permet d'évaluer la personne intéressée en fonction des critères (objectifs et subjectifs) suivants :

- Ses valeurs profondes et son affirmation souveraine;
- Son engagement à adhérer aux valeurs de base de la CommUnité (mission, fondements, etc.) et, si nécessaire, à prendre les moyens pour y parvenir (discussion, tâches, formation sur la communication non violente (CNV), formation en sociocratie, ...);
- Ses capacités financières à pouvoir soutenir le projet;
- Ses motivations et sa vision sur la façon de s'impliquer dans l'ensemble du projet (propriété et copropriété).

LES VALEURS COMMUNAUTAIRES

La commUnité se veut un environnement respectueux des valeurs suivantes :

LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Les membres doivent se respecter en tout temps. En cas de situations problématiques, il faudra établir des modalités pour gérer les conflits et pour en dégager tout le potentiel créateur.

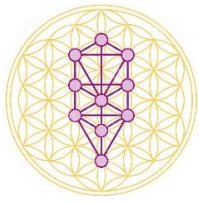
L'AUTONOMIE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Chaque membre est responsable de sa contribution à la commUnité.

La commUnité vise à atteindre une autonomie collective de plus en plus grande en matière d'alimentation, d'économie et d'énergie.

LA LIBERTÉ DE CROYANCE SPIRITUELLE

Les pratiques religieuses et/ou spirituelles de chaque membre sont respectées pour autant qu'elles ne compromettent pas la liberté des autres.



L'ÉCOLOGIE

La CommUnité se veut un endroit pour : Réfléchir, refuser, réduire, réutiliser, recycler, valoriser les ressources et éduquer, être en harmonie avec le vivant. Par des comportements fondamentalement écologiques, au sens global et local du terme; la CommUnité se veut un lieu permettant d'entrer en relation avec son milieu de vie en gardant en tête le merveilleux de cette création qu'est notre monde.

LA COMMUNICATION

Être à l'écoute de soi et de l'autre est essentiel. Différentes avenues peuvent être utilisées, au besoin, pour améliorer celle-ci. (ex.: discussions, lectures, formation en CNV) afin d'arriver à se parler sainement et authentiquement.

LA CONVIVIALITÉ

C'est l'accueil ouvert et fraternel favorisant les échanges réciproques et joyeux autour des activités quotidiennes.

LE PACIFISME

Il s'agit de pratiquer la réflexion/compréhension. La communication consciente encourage les relations saines, sereines, nourrissantes et aidantes. Utiliser les contractions et les méthodes de résolution de conflits comme moyen de découverte du Soi.

LA SOLIDARITÉ

L'entraide mutuelle sans la dépendance; l'autonomie dans le partage.

L'ÉDUCATION

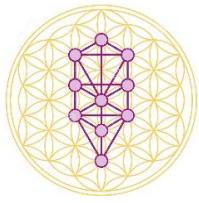
Le partage du savoir par des gens passionnés, que ce soit des membres de la CommUnité ou par des personnes extérieures à la CommUnité est fortement encouragé.

L'ÉVOLUTION

L'apprentissage sur tous les plans de la vie (physique, intellectuel, émotionnel, spirituel, social, ...) est encouragé.

PRISE DE DÉCISION

La CommUnité favorise une approche de décision circulaire qui priorise la prise de décision en groupe.



LES RELATIONS HUMAINES DANS LA COMMUNITÉ

La gestion humaine se fait par la création des cercles humains de la commUnité :

- Définition des cercles humains :

La bonne gestion du développement et des activités de la CommUnité est assurée par un modèle de gestion sociale, inspiré de la sociocratie.

Les cercles humains sont constitués de membres ayant une certaine expertise ou un intérêt particulier dans un secteur d'activités spécifique. À titre d'exemples, il pourrait y avoir les cercles :

Du cœur, qui s'occupe de la gestion générale des lieux communautaires. Il s'agit du Conseil d'Administration élu par les MP;

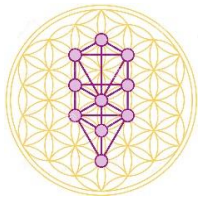
- Humain, pour les domaines indispensables à la vie;
- Sélection des nouveaux membres;
- Achats et ventes de terrains,
- Relations humaines,
- Investisseurs,
- Énergie,
- Règlements et lois,
- Habitats et infrastructures sanitaires,
- Structure et soutien informatique,
- Espace évolutif de l'enfance et de l'adolescence,
- Espace évolutif des ainé.e.s
- Habitat,
- Autonomie alimentaire,
- Animation, rencontres et loisirs

D'autres cercles peuvent être créés par les membres au besoin.

À l'intérieur de chaque cercle, une ou une personne est nommée responsable. Elle pourra être remplacée dans le temps selon la décision du cercle.

- Le mode de prise de décisions :

Pour la réalisation et le suivi du plan d'implantation et de la vie dans la commUnité, les décisions se prennent par le cercle dont il est représenté par la personne nommée responsable en collaboration avec les membres du cercle du cœur de la commUnité.



CommUnité la Patrie

La charte de la commUnité

Page 9 sur 9 / 01-04-22

LES RÈGLEMENTS DE BASE DE LA COMMUNITÉ

- Définition du principe de la vie en commUnité :

La commUnité vise le respect des différences et des besoins individuels en préservant la mission/vision de la commUnité.

- Règlements généraux :

Les règlements d'occupation et de vie commune de la CommUnité seront déterminés par des propositions provenant des membres eux-mêmes. Les décisions seront prises en favorisant le consensus autant que possible, en concordance avec le mode de gestion sociale de la sociocratie. Ces règlements seront établis suivant les fondements de la CommUnité ci-haut décrits et en respectant les principes suivants :

Vivre et laisser vivre.

Ne rien imposer à qui que ce soit. Encourager la collaboration et non la coercition.

Privilégier la communication non violente et les techniques des cercles restaurateurs en cas de conflits.

Participer au meilleur de ses capacités, connaissances et talents à la vie communautaire.

Exemples de participations qui pourraient être suggérés (faire partie d'un cercle, assister aux rencontres entre MP une fois par X semaines, les copropriétaires MP (des lieux communautaires, assister à une rencontre annuelle de prédiction financière et une autre de bilan financier etc...

